



MAIRIE DE NICE

(Alpes-Maritimes)

LE MAIRE DE LA VILLE DE NICE,
GRAND-OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,

Vu la Loi du 5 Avril 1884;

Vu le décret du 1^{er} juillet 1897;

Vu le diplôme de docteur en droit délivré à M. LIONEL
BAUDOIN;

Vu la proposition de M. MUSCAT, Adjoint au Maire, délé-
gué à l'Instruction Publique;

Vu le crédit inscrit au budget pour les dépenses de la
Bibliothèque Municipale;

A R R E T E :

ARTICLE 1^{er}. - M. Lionel BAUDOIN est nommé à titre temporaire
rédacteur à la Bibliothèque Municipale et aux archives.

ARTICLE 2. - Il jouira en cette qualité d'un traitement annuel
de 1.800 francs.

ARTICLE 3. - Le présent arrêté aura son effet, à dater du 1^{er}
Septembre 1919.

Expédition en sera transmise à M. le Receveur Municipal.

Fait à l'Hôtel-de-Ville de Nice, le 24 Juillet 1919

LE MAIRE,

